

## Médecine Vétérinaire

### Choléra des Poules

Le choléra des poules est une des maladies les plus meurtrières chez les oiseaux de basse-cour.

On la désigne sous le nom de choléra des poules, mais en réalité cette affection s'attaque aussi bien aux dindons, aux canards, oies, pigeons, etc., qu'aux poules.

Les oiseaux de volière peuvent également en être atteints.

**Symptôme.** — Les malades sont tristes, nonchalantes, ils refusent toute nourriture, les ailes sont tombantes, les plumes hérissées ; la crête présente une coloration violacée ou brunâtre ; il existe une diarrhée fétide abondante.

Le choléra des volailles a pour cause un microbe, c'est-à-dire un parasite vivant, qui se répand, dans le sang et tout l'organisme. La maladie a le plus souvent une courte durée, deux ou trois jours ; quelquefois même les malades succombent en quelques heures.

**Traitement.** — Séparer les bêtes saines ; sacrifier les malades. Désinfecter ensuite le poulailler avec de l'eau additionnée d'un dixième d'acide sulfurique, en ayant soin d'en asperger les murs, les planchers, etc. ; donner aux poules et animaux malades comme boisson de l'eau avec 40 à 50 grains d'acide sulfurique par pinte. Arroser les fumiers avec de l'eau sulfurique à 20 p.c. (verser l'acide sulfurique dans l'eau et non inversement.)

Il n'existe pas de traitement curatif, mais on peut prévenir la maladie en vaccinant les volailles avec le vaccin de Pasteur. Cette vaccination n'a guère été employée jusqu'alors que pour des animaux de valeur. Il y aurait cependant intérêt à ce que cette méthode fût généralisée. Ce serait le seul moyen d'éviter des pertes énormes que fait subir annuellement cette affection.

Le "Journal pour tous" remercie cordialement les journaux qui ont bien voulu lui consacrer une note. Nous signalerons à nos lecteurs les journaux qui font l'échange avec lui,

## Petites Nouvelles

### Le Sacré Collège

Actuellement, la mort d'un cardinal français réduit à 57 le nombre des membres du Sacré Collège, qui doit compter 70 titulaires.

Sur ces 57 cardinaux, 6 appartiennent à l'ordre des évêques, 3 à l'ordre des prêtres et 8 à l'ordre des diacres.

Il ne reste plus qu'un seul cardinal créé par Pie IX, le cardinal Oreglia ; 52 furent créés par Léon XIII et 6 par Pie X ; deux d'entre eux sont morts depuis le commencement de l'année 1906.

Sur les 57 cardinaux, 34 sont Italiens et 22 étrangers ; 29 cardinaux résident à Rome, à titre de cardinaux de Curie ; les 28 autres résident dans leurs diocèses respectifs d'Italie et d'étranger.

Quatre cardinaux de curie non Italiens résident à Rome. Ce sont le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, Espagnol ; le cardinal Vivès y Tinto, également Espagnol ; le cardinal Steinhuber, Autrichien ; le cardinal Mathieu, Français.

### Un Curieux Procès

Le "Daily Mail" raconte une curieuse histoire qui vient d'arriver à un jeune homme de la société de New-York, M. Fuller.

Sur le point de se marier avec une charmante jeune fille de Rochester, celui-ci a reçu une lettre lui demandant 500 dollars sous la menace de raconter certaines choses à sa fiancée. Comme il n'avait rien à se reprocher, il remit l'affaire entre les mains de la justice et se présentait, hier, comme poursuivant contre l'auteur de la lettre, un jeune homme, nommé Hawkins. Sa stupéfaction fut grande quand il se vit dénier par son adversaire le droit au nom qu'il porte.

En effet, la mère de l'accusé raconta que le docteur Fuller avait élevé par charité le fils illégitime d'une fille de la société de New-York, actuellement mariée, et dont elle a cité le nom. Elle a ensuite déclaré qu'elle-même était la fille d'un premier mariage secret du docteur et que son fils